

**NOTE D'INFORMATION
DESTINÉE AUX CLASSES DE
TERMINALE**



**OBJET: DEMANDE DE BOURSE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET/OU DE LOGEMENT- RENTREE 2022/2023**

➤ **DELAIS:**

Toute demande de bourse et/ ou de logement doit s'effectuer entre le 20 janvier et le 15 mai 2022 en vous connectant sur www.messervices.etudiant.gouv.fr.

Vous devez remplir votre DSE (Dossier Social Étudiant) même si vos vœux d'études ne sont pas déterminés pour la rentrée 2022 : ces vœux pourront toujours être modifiés. Les candidats doivent se renseigner sur les études qu'ils souhaitent poursuivre et s'assurer que les établissements d'enseignement supérieur choisis sont habilités à recevoir des boursiers de l'enseignement supérieur.

➤ **DEMANDE DE BOURSE : CONSTITUTION DU DOSSIER SOCIAL ETUDIANT (DSE):**

La constitution du dossier social étudiant (DSE) s'effectue sur le site www.messervices.etudiant.gouv.fr. Cliquez sur « connexion », si vous êtes inscrit sur ParcoursSup. Cliquez ensuite dans **DEMANDER UNE BOURSE OU UNE AIDE** sur Demande de dossier social étudiant

Si vous n'êtes pas inscrit, cliquez sur « inscription » pour créer un compte :

Créer votre compte en indiquant une adresse mail valide que vous consultez régulièrement.

Vous devrez saisir votre INE (numéro qui figure sur l'imprimé de confirmation d'inscription au BAC); les lycéens n'ayant pas d'INE pourront cocher « je n'ai pas d'INE ». Un code de vérification va vous être envoyé par mail. Le saisir. Vous devrez éventuellement joindre en ligne : une pièce justificative d'identité, une pièce justificative étudiante. Un mail de confirmation de création de compte vous sera envoyé avec un lien pour définir votre mot de passe de connexion. (votre identifiant=votre adresse mail)

Un délai peut être nécessaire à ce stade pour valider la création de votre compte : il faut attendre la réception du mail de confirmation pour passer à l'étape suivante.

Vous pouvez maintenant cliquer sur « connexion », vous identifier, puis cliquer sur « demande DSE ».

Vous devrez vous munir de l'**avis d'imposition 2021** des revenus 2020 de vos parents ; de votre RIB.

Vous pourrez saisir 4 vœux.

Le règlement des frais de dossier s'effectue par carte bancaire ou par chèque.

Si vous avez créé votre dossier sans numéro INE, un numéro INE provisoire est créé et vous est communiqué.

Cliquez sur ENREGISTRER afin de valider la création de votre DSE.

➤ **DEMANDE DE LOGEMENT:**

Si vous effectuez une demande de logement, le dossier doit être constitué très tôt et être renvoyé au plus tard pour **le 15 mai 2022**, ceci afin de garantir son traitement avant le tour national d'affectation de fin juin/début juillet.

L'étudiant souhaitant demander un logement en résidence du CROUS pour la rentrée 2022/2023 doit :

- ✚ **constituer un dossier social étudiant** sur www.messervices.etudiant.gouv.fr / **DEMANDER UNE BOURSE OU UNE AIDE** / Demande de dossier social étudiant(DSE) » **et déclarer son intention de demander un logement CROUS**
- ✚ **aller dans TROUVER UN LOGEMENT /en résidence CROUS et indiquer ses vœux de logement en résidence courant mai 2022.**

CONTACT AVEC LE CROUS: Vous devez consulter régulièrement votre boîte mail : vous serez informé par notification envoyée par mail de la suite réservée à votre demande de bourse et/ou logement. Pour toute question sur votre dossier de bourse, vous pouvez contacter la **plateforme téléphonique au 0969391919** ou envoyer un mail sur le site www.messervices.etudiant.gouv.fr rubrique assistance en bas à droite.